

# Au cœur de la forêt, une dernière demeure plus écologique



**En Allemagne, la possibilité d'inhumer des urnes dans les forêts existe depuis près de vingt ans. Même si ce concept, plus écologique, n'est pas encore légal en France, plusieurs communes s'y intéressent de près.**

À une centaine de kilomètres de Metz, après avoir franchi la frontière allemande, on peut apercevoir la forêt de Sarrebruck, qui dévoile peu à peu ses mille hectares. Devant l'entrée, un petit groupe de personnes attend patiemment sous le panneau indiquant la présence d'un site cinéraire. La visite doit durer une heure, dirigée par Klaus Bolke, notre guide et garde forestier. C'est en 2005 que la société Friedwald a transformé dix-neuf hectares de cette forêt en « cimetière naturel », qui permet d'accueillir les urnes des défunts pour 99 ans. Selon notre guide, cette façon d'inhumer peut être mieux vécue que dans un cimetière traditionnel : « *Lorsque la mort intervient de façon dramatique, je reçois souvent des témoignages de personnes disant que la forêt dégage du calme et qu'elle les apaise. Elle aide à surmonter le deuil et fait du bien à l'âme des personnes qui viennent ici* », explique-t-il. Au fur et à mesure de la visite, les participants du jour découvrent les différents arbres où sont inhumées les urnes en cellulose : des hêtres, des chênes et des charmes, signalés par de discrets rubans bleu et jaune. Pour Norbert et Kirsten, un couple sarrebruckois, la décision est déjà prise : « *Nous en avons discuté avec notre famille et nous voulons rester dans la nature, pas dans un cimetière. Nous avons convenu que lorsque nous allons mourir, nous viendrons ici et pour eux, c'est complètement normal* », affirme Kirsten. Selon Norbert, outre l'argument de la proximité avec la nature, il y a aussi l'aspect commercial : « *Dans les cimetières les pierres tombales ça coûte cher, et ensuite, il y a tout l'entretien que ça demande, pour que ça ne dure même pas vingt ans ? Là, il y a cette notion d'éternité* », ajoute-t-il. Ce concept n'est pas nouveau en Allemagne, mais il séduit de plus en plus de personnes chaque année : près de 70 sites ont ouvert depuis 2001 sur l'ensemble du territoire, et pratiquement le même nombre en Suisse. Ce succès s'explique aussi par l'image bien plus écologique que les forêts renvoient, face aux cimetières actuels.



► Chaque jour, des promeneurs viennent se balader dans la forêt, et rendre hommage à leurs défunts.

## La crémation, une motivation écologique

Avec la consommation du bois pour la fabrication des cercueils, la production énergivore de béton pour les caveaux ou l'importation massive des monuments funéraires en granit, le coût environnemental des obsèques est de plus en plus remis en question. Face à ce constat, près de 63 % des Français interrogés par Ipsos en 2018, déclaraient vouloir choisir la crémation, en citant comme second critère l'argument environnemental. Ce procédé n'est pas totalement neutre pour l'environnement, puisque les fumées des crématoriums rejettent des poussières et des dioxines dans l'air, mais il est tout de même considéré comme plus écologique. Selon une étude des Services funéraires de la ville de Paris, une inhumation dite « classique » avec caveaux et monuments funéraires, équivaut en moyenne à 3,6 crémations.

Si elle ne représentait en 1980 que 1 % de la part totale des décès en France, la crémation est choisie aujourd'hui dans près de 37 % des cas, selon la Fédération française de crémation. Cette évolution nette laisse à penser que ce nombre pourrait encore progresser, mais devant cette montée exponentielle, comment gérer la destination des cendres ? Si la dispersion dans la nature est autorisée en France depuis 2008, elle est très encadrée, et doit être signalée à la mairie. Les autres options, comme déposer l'urne dans un columbarium ou construire une sépulture dans un cimetière ne conviennent pas à tous.

## Un projet pilote en Haute-Garonne

C'est en s'inspirant de ce qui se fait en Allemagne que la juriste Elia Conte Dou-



- Un ruban jaune autour d'un tronc indique que l'arbre peut encore accueillir des urnes.

ette, spécialisée dans les questions environnementales, a fondé le projet de forêt cinéraire sur la commune d'Arbas, en Haute-Garonne. La majeure partie des concessions ont été vendues, et même s'il y a encore des réticences vis-à-vis de l'État, qui examine le projet, la mairie pourrait bientôt débiter les premières inhumations. Pour la juriste, ce système permet aux personnes qui le souhaitent d'avoir moins d'impact sur l'environnement que dans un cimetière. « Ici, il n'y a pas de caveau, pas de pierre tombale, et on n'utilise pas de pesticides », précise la créatrice du projet. Elle propose aussi des urnes en bois, en chanvre ou en lin : « Je voulais proposer des urnes biodégradables, mais elles viennent souvent du bout du monde, alors en terme d'impact, c'est mieux d'avoir des urnes produites localement, dont les matières premières sont traçables, et qui viennent de forêts gérées. »

« Les seuls ornements viennent de la forêt »  
Elia Conte Douette, fondatrice de Cime'tree

Deux chartes rédigées avec la commune engagent les familles et les opérateurs de pompes funèbres au respect de la nature : aucun autre dépôt en forêt n'est autorisé que l'urne et la plaque de bois numérotée sur l'arbre. Même les fleurs coupées ne sont pas autorisées : « Les seuls ornements viennent de la forêt, c'est elle qui nous accueille et pas l'inverse. »

Selon la juriste, il y a une vraie demande des collectivités pour ce projet, et plusieurs se sont déjà rapprochées d'elle pour le développer dans leur commune. En plus de limiter l'impact des obsèques sur la planète, installer un site cinéraire pourrait permettre de sanctuariser la forêt, et ainsi la protéger d'une exploitation future. À la fin de la visite, Klaus Bolke nous explique que la section de dix-neuf hectares dont il s'occupe, consacrée au dépôt des urnes, pourrait encore s'agrandir du fait d'une demande croissante. La société Friedwald, en accord avec la ville, devrait alors pouvoir continuer de la protéger jusqu'au moins l'an 2104.

**Texte et crédit photo**  
Claire-Marie Luttun

984 mots

**Sources**

Sondage Ipsos : [https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2018-10/barometre\\_obsèques.pdf](https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2018-10/barometre_obsèques.pdf)

Étude des Services funéraires de la ville de Paris :  
<https://www.servicesfuneraires.fr/content/uploads/2018/07/2017-SFVP-Durapole-Verteego-Etude-sur-l%E2%80%99empreinte-environnementale-des-rites-funeraires-CP.pdf>

Chiffres fédération française de crémation :  
<https://www.resonance-funeraire.com/cremation/4798-statistics>